

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

ARC CP

**Exercice du  
01/01/2015 au  
31/12/2015**

- Commentaires de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

## L'objectif de gestion

Le fonds d'investissement à vocation générale vise à obtenir une performance supérieure à l'EONIA capitalisé, après déduction des frais de gestion du fonds, sur la durée de placement recommandée. Il est classé « obligations et autres titres de créance libellés en euro »

### Indice

Son indicateur est l'EONIA (Euro Overnight Index Average) capitalisé et correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour. Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori

La stratégie d'investissement du FIA s'appuie sur un portefeuille exposé en permanence à des titres de taux libellés en euro.

Les stratégies mises en œuvre pour la gestion du FIA résultent d'un processus de gestion en deux temps :

Une première approche « top-down » conduisant à élaborer un scénario macro-économique sur l'ensemble des marchés financiers propre à la société de gestion. Les conséquences escomptées sur les marchés de taux d'intérêt vont influencer notre stratégie globale de gestion ; exemple : lien entre les rythmes de croissance des économies, les politiques monétaires des banques centrales mises en œuvre dans ce contexte et la configuration des courbes de taux court terme anticipées par les opérateurs. Dans un second temps, une approche « bottom up » se focalisant sur les qualités intrinsèques d'une valeur. Dans le cadre de la gestion monétaire elle se traduit par le choix des émetteurs en portefeuille en s'appuyant sur les travaux d'analyse financière et de crédit de l'équipe de gestion.

En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions. Les signatures strictement supérieures à BBB- (Standard & Poor's)/Baa3(Moody's) sur le long terme peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Les signatures égales à BBB- (Standard & Poor's)/Baa3(Moody's) sur le long terme ne peuvent excéder 30% maximum de l'actif net. En cas de dégradation en dessous des seuils de notation ci-dessus, soit une notation inférieure à A-3/P-3 sur le court terme ou BBB-/Baa3 sur le long terme, la société de gestion s'engage à céder les titres dans un délai maximal de deux mois de Bourse.

Dans la limite de 20% de son actif net, le fonds pourra être investi dans des obligations gouvernementales, des obligations et titres de créances de sociétés du Stoxx 600 et du SBF 250 non notés par les agences de notation.

L'optimisation dans le choix de ces émetteurs va permettre, toute chose égale par ailleurs, un gain de rendement pour le portefeuille dans un contexte de risque contrôlé.

Le fonds d'investissement à vocation générale ARC CP peut investir jusqu'à 100% de son actif net en OPC et FIA français classés « Obligations et autres titres de créance libellés en euros », « Obligations et autres titres de créance internationaux » « Monétaire court terme » et « Monétaire » conformes ou non à la Directive et des FIA européens conformes à la Directive.

Le fonds pourra utiliser des instruments dérivés uniquement dans un but de couverture des risques de taux et de change.

L'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro et l'exposition au risque de change doivent rester accessoires (10% maximum de l'actif).

Le fonds n'est pas exposé au risque actions.

### Profil de risque :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs souverains, publics ou semi-publics, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative du FIA.

Risque lié à impact techniques financières IFT (Instruments Financiers à Terme). L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

### 2015, Une année pleine de rebondissements politico-économiques

L'année 2015 aura été rythmée par une succession de changements politiques importants. Les grandes tendances économiques de la fin de l'année 2014 ont été confirmées par des statistiques publiées dès début 2015. Le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année a donc été à l'image de la fin d'année 2014, avec une croissance mondiale dynamique reposant sur la bonne tenue de l'économie domestique aux US, mais également de l'Europe, qui a profité du cocktail, prix de l'énergie bas et baisse de la devise contre le dollar. Ce contexte général a cependant entretenu des pressions déflationnistes auxquelles plusieurs zones géographiques sont confrontés avec notamment des taux d'inflation restaient très bas.

Néanmoins, dès le 2<sup>ème</sup> trimestre deux thématiques majeures au niveau macro-économique, ont engendré des mouvements parfois brutaux sur les marchés financiers : les incertitudes autour de la zone euro provoquées par les négociations entre la Grèce et ses créanciers, et la dissipation des craintes de déflation apparues en fin d'année dernière, au profit d'un scénario plus encourageant sur la croissance pour la seconde moitié de l'année. Le feuilleton des négociations grecques, à la dramaturgie déroutante orchestrée par M. Tsipras, a occupé le devant de la scène en mai et juin. Jusqu'à la fin du trimestre (échéance du paiement au FMI et fin officielle du programme de financement de l'UE), les deux parties ont campé sur leur position, entretenant l'incertitude sur l'issue et sur les conséquences potentielles des différents scénarii (non-événement ou déclencheur potentiel d'une crise financière). Cette incertitude a alimenté la volatilité sur les marchés et incité à la prudence des investisseurs en quête de visibilité. Le second fil conducteur du trimestre, a été la synchronisation des dynamiques de croissance au sein des principales zones de l'économie mondiale, après une fin d'année 2014 et un début 2015 ayant suscité doutes et craintes de déflation. La confirmation de la reprise cyclique de la croissance en zone euro, les prémices de réaccélération de la croissance américaine après le trou d'air du début d'année, le retour de la croissance japonaise en territoire positif et les nombreuses mesures mises en place en Chine pour enrayer la perte de vitesse de l'économie ont dissipé le spectre de la déflation et ont remis au goût du jour la perspective d'un début de hausse de taux d'ici à la fin de l'année aux Etats-Unis, avec pour conséquence un ajustement significatif des marchés obligataires.

Enfin, la période estivale n'a pas non plus laissé de répit aux investisseurs. A peine dissipée la perspective d'une sortie de la Grèce de la zone euro, les soubresauts boursiers en Chine, puis les craintes grandissantes sur la croissance mondiale ont pris le relais pour alimenter les inquiétudes sur les marchés financiers. Le tout avec, en ligne de mire, la perspective d'un possible resserrement de la politique monétaire américaine dès le mois de septembre que les turbulences sur les marchés et les inquiétudes sur l'économie ont finalement repoussé. L'espoir d'une accélération de la croissance, chaque année déçu depuis quatre ans mais entretenu par les politiques monétaires accommodantes, semble cette fois céder sous le poids du ralentissement structurel de la croissance dans les économies émergentes, des répercussions de la chute des prix des matières premières pour les pays producteurs, de l'impact de la hausse du dollar sur les économies endettées et de l'incapacité de l'économie américaine à accélérer de façon décisive. Paradoxalement, ce sont désormais l'Europe et le Japon qui apparaissent comme des « valeurs sûres » de l'économie mondiale, dans la mesure où leur croissance repose très largement sur des dynamiques de rattrapage domestique et où la baisse des prix de l'énergie ne les impacts que positivement.

### Un marché de taux « drivé » par les politiques monétaires des banques centrales

Alors que les taux des emprunts d'Etat « refuges » ont globalement progressé sur toute la courbe, les divergences entre les perspectives de politique monétaire des Etats-Unis et de la zone euro ont donné lieu des écarts de taux importants sur l'extrémité courte de la courbe. En effet, les taux des emprunts d'Etat à 2 ans ont progressé depuis l'épisode de panique suscité par l'annonce de la réduction progressive du programme d'assouplissement quantitatif de la Fed en 2013 et cette tendance haussière s'est accélérée en 2015 à mesure que la probabilité d'une hausse des taux courts américains devenait de plus en plus forte. Par ailleurs, les ventes par la Chine d'une partie de ses réserves de change

pour faire face aux sorties de capitaux et éviter une dépréciation trop rapide de sa devise ont également pesé sur les prix des obligations de l'Etat américain. Le taux du Bund allemand à 2 ans, déjà négatif au début de l'année 2015, s'est replié encore plus bas en territoire négatif dès lors que le marché a anticipé l'adoption de nouvelles mesures d'assouplissement et de relance. Cela signifie que l'écart de taux entre le Bund à 2 ans et le bon du Trésor de même échéance s'est creusé à 140 bp en fin d'année, soit l'écart le plus important depuis la mi-2006.

Les "Bunds", les obligations d'Etat allemandes à 10 ans, auront vécu en 2015 leur année la plus volatile depuis 2011. Tombé mi-avril à un plus bas historique de 0,05%, le rendement à 10 ans allemand a ensuite connu une remontée spectaculaire qui l'a ramené à plus de 1% début juin, au point de susciter des inquiétudes sur le fonctionnement du marché obligataire et le durcissement de la réglementation financière limitant la capacité des banques à jouer leur rôle de teneur de marché. C'est l'annonce d'un chiffre d'inflation dans la zone euro supérieur aux attentes qui a déclenché cette remontée rapide des rendements, dans un contexte de marché caractérisé par une faible liquidité. A l'opposé, le rendement à 10 ans grec aura connu une nouvelle année de montagnes russes, touchant un plus bas de moins de 7% en novembre après un plus haut de près de 20% en juillet, (fin 2015 taux 10 ans grec à 8,27%, soit plus de 100 bp en dessous de son niveau de la fin 2014). L'année écoulée aura été nettement plus calme pour les obligations d'Etat françaises: le rendement à 10 ans de l'Hexagone a terminé l'année juste en dessous du seuil de 1%, contre 0,82% il y a un an, après avoir évolué entre un plus bas de 0,355% mi-avril et un pic d'un peu plus de 1,31% en juillet.

Sur le marché de crédit, l'année 2015 a été marquée par un écartement des spreads sur la plupart des marchés, malgré les interventions de la BCE, qui ont permis de soutenir les cours des actifs européens, et malgré un contexte économique intérieur assez porteur pour les actifs américains. En effet, la montée de l'aversion au risque s'est, cette fois, traduite également par un sensible écartement des spreads de crédit (ainsi qu'un assèchement de la liquidité) qui a pesé négativement sur le cours des obligations d'entreprise.

Sur le marché monétaire, depuis plusieurs années, ce dernier enregistre des rendements extrêmement bas, inférieurs à 1 % par an. En l'absence de reprise franche de la croissance et avec la mise en œuvre d'une politique d'austérité dans de nombreux pays, la situation actuelle est complexe pour la BCE. Après avoir d'abord décidé en 2014 de baisser son taux d'intérêt de référence à un niveau historique de 0,05 % tout en adoptant des mesures d'apport de liquidité, la BCE s'est engagée, le 22 janvier dernier, dans un nouveau programme d'apport de liquidités qui dépasse largement les attentes par son ampleur. Cette nouvelle action a un double objectif : faire remonter les anticipations d'inflation et relancer l'économie de la zone euro. La décision de la BCE devrait non seulement maintenir les taux d'intérêt à des niveaux très faibles sur le marché monétaire pendant une longue période, mais également tirer ceux de l'ensemble des actifs obligataires vers le bas. Ainsi les actions répétées de la BCE ont mécaniquement entraîné une chute de l'Eonia qui se trouve maintenant à un niveau négatif, accompagnée de rendements extrêmement faibles sur le marché monétaire. Ces rendements monétaires sont non seulement bas, mais également négatifs pour les maturités les plus courtes.

Les marchés obligataire (court terme) et monétaire ont évolué dans un contexte de rendement actuariel faible. Le benchmark d'Arc CP, l'Eonia capitalisé, a dégagé une performance négative de -0.11% en 2015. Le resserrement des spreads lié à la recherche de plus en plus agressive de rendement de la part des investisseurs, a mécaniquement fait baisser les taux au détriment de la prise en considération des risques spécifiques. Les rendements ont alors convergé entre les différentes classes obligataires (high yield/Investment grade; Senior/Subordonnée ; Cores/Périphériques...) avec une ampleur à l'image de celle de la masse de liquidités sur le marché. Ces phénomènes expliquent le niveau rendement du fonds et cela pourrait continuer en 2016. Arc CP étant géré à maturité fondante, avec une phase d'investissement principalement en début d'année civile, le rendement devrait s'améliorer à partir de 2016.

## Portefeuille et investissement sur l'année 2015

En 2015 les investissements ont porté sur une trentaine de valeurs avec une prépondérance pour la France et le secteur bancaire. En effet nous avons essentiellement privilégié des dettes bancaires (BPCE, Banque SOLFEA et BFCM) mais aussi sur Fimalac, Foncière des Régions ou encore Rallye. La poche « périphérique » a également été investie en raison des spreads plus attractifs dans ces régions avec cependant une sélection orientée sur les plus grands groupes notamment bancaires en Italie (Unicredit, Intesa et Mediobanca).

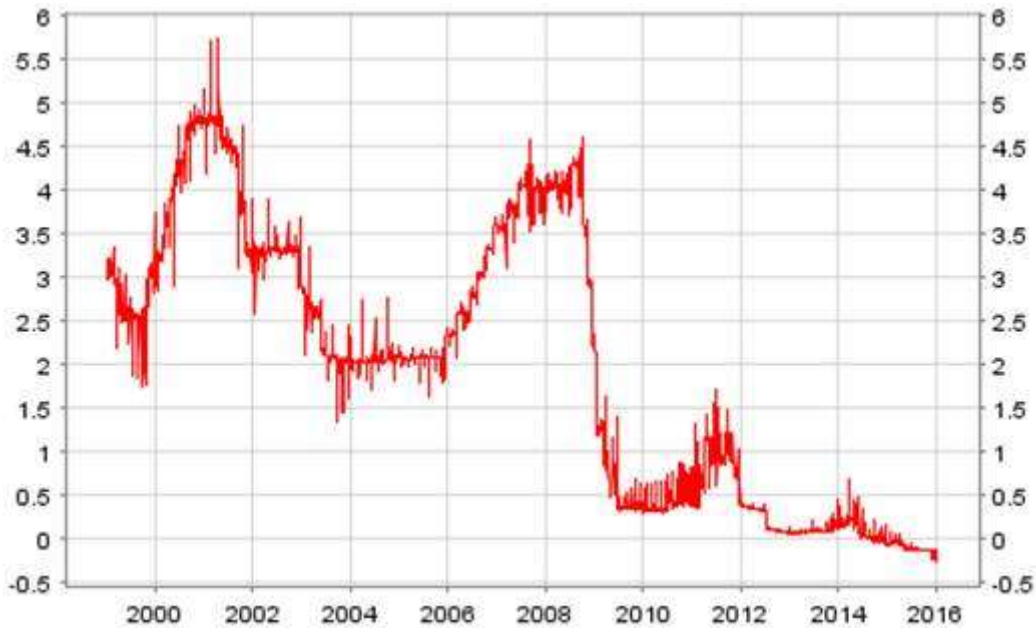
Concernant la poche en Multigestion, notre sélection d'OPCVM reste stable sur les principaux fonds monétaires et obligataires de la place (à titre d'exemple : Amundi Trésor 3/6 Mois, Amundi Trésor Corporate, Groupama Trésorerie, ou bien encore LBPAM Trésorerie). Nous suivons et arbitrons régulièrement les OPCVM selon leur performance afin de profiter de l'effet d'inertie de ces derniers (continuité mécanique de leur performance à court terme).

L'Europe va devoir s'habituer à des politiques monétaires durablement accommodantes, avec un pétrole au plus bas, un manque de visibilité sur la croissance chinoise et une économie américaine qui pourrait ralentir. Les taux d'intérêt resteront bas tout au long de l'année 2016, cette stratégie s'inscrit dans la reconstruction du modèle de croissance de la zone euro qui permettra de réduire le risque de déflation. Il s'ensuit que les rendements offerts sur le marché monétaire continueront à être très faibles, entraînant des difficultés pour les fonds monétaires à dégager une performance positive. Nous ne pouvons d'ailleurs pas écarter le risque de recul de la valeur liquidative de certains fonds dont le rendement ne suffirait plus à couvrir les frais de gestion, surtout si l'Eonia devient structurellement négatif.

Nous clôturons donc l'année 2015 avec une performance positive de 0.14% contre -0.11% pour son indice de référence, l'EONIA capitalisé. A la clôture de l'exercice, l'allocation d'ARC CP est entièrement composée d'OPCVM et l'actif net a été réduit sous les 2 millions d'euros.

*Les OPCVM gérés par FINANCIERE DE L'ARC ne prennent pas en compte simultanément les critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance des titres sélectionnés.*

### Evolution de l'EONIA depuis 2010



Source: European Central Bank - Statistical Data Warehouse

### Indices de crédit synthétiques

#### HY Option-adjusted spread



Source: BofA Merrill Lynch Global Research

# RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2015

ARC CP

## INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## POLITIQUE DU GESTIONNAIRE EN MATIERE DE DROIT DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Dans le cadre de son activité de gestion, la FINANCIERE DE L'ARC a mis en place un processus de sélection des intermédiaires financiers, afin d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres transmis pour le compte de ses clients. Ce processus est suivi par un comité annuel, et sanctionné par la rédaction et la diffusion d'un PV.

### Méthodologie de sélection des intermédiaires

Les brokers sélectionnés peuvent offrir un service d'analyse et de recherche, et/ou d'exécution. Dans sa sélection, la société de gestion tient compte au préalable de la solidité financière de la contrepartie.

Les brokers sélectionnés sont répartis en deux catégories :

♣ **les brokers de la liste 1** représentent les principaux brokers, majoritairement généralistes. Il s'agit essentiellement des brokers qui se voient affecter un pourcentage du volume de courtage en fonction de leur notation.

♣ **les brokers de la liste 2** représentent les intermédiaires avec lesquels la SGP est susceptible de traiter (opportunités de blocs, ou zones géographiques où le volume de courtage est faible) sans minimum de courtage.

### Critères d'évaluation

Les intermédiaires font l'objet d'une évaluation d'après les critères et les pondérations suivants attribués selon les caractéristiques des instruments financiers qui feront l'objet des ordres :

Pour les instruments financiers négociés sur les marchés réglementés ou assimilés :

♣ **Négociation (25 points)** : information de marché, suivi personnalisé, qualité d'exécution, réactivité, et information de marché

♣ **Middle-office (25 points)** : délai de réception des confirmations, nombre d'anomalies

♣ **Coût total de la transaction (50 points)**

Compte tenu de la cible de la clientèle - majoritairement une clientèle non professionnelle en directe ou intermédiée, le critère déterminant pour la gestion des portefeuilles sous mandat et la gestion collective, sera le coût total lié à la transaction conformément à l'article 314-71 du RGAMF.

Une vigilance permanente de la relation avec les intermédiaires est exercée par la FINANCIERE DE L'ARC sur la base de ces critères.



La FINANCIERE DE L'ARC peut à tout moment décider de suspendre les opérations avec un intermédiaire financier, et ce, quelle que soit sa notation.

## INFORMATION RELATIVE AUX MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## EVENEMENTS EN COURS DE LA PERIODE

Néant

## POLITIQUE DE REMUNERATION

### POLITIQUE DE REMUNERATION

#### *a. Les personnes concernées*

L'ensemble des dispositions mises en exergue dans la suite de la présente politique s'applique aux « preneurs de risque » : ces derniers sont identifiés au regard des fonctions exercées mais également de leur niveau de rémunération globale, en particulier si cette dernière se situe dans la même tranche de rémunération que celle des preneurs de risque et si leur activité professionnelle peut avoir une incidence significative sur les prises de risques de la Société de Gestion ou des FIA gérés.

Au sein de la FINANCIERE DE L'ARC, les « preneurs de risque » correspondent aux collaborateurs identifiés ci-dessous au regard des fonctions exercées:

- les membres de la Direction ;
- le gérant du FIA, « ARC CP ».
- l'assistant gérant du FIA, « ARC CP ».
- le contrôleur des risques

#### *b. Les rémunérations concernées*

Les dividendes ou les distributions similaires perçus par les actionnaires en tant que propriétaires de parts ou d'actions de la société de gestion ne sont pas visés par la présente politique dans la mesure où elles n'ont pas d'effet significatif aboutissant à un contournement de la réglementation relative à la réglementation applicable.

De même, les rémunérations sous forme d'intéressement aux bénéfices de la société de gestion n'entre pas dans le champ d'application de cette politique.

Enfin, au regard du caractère dédié du FIA géré, la FINANCIERE DE L'ARC n'a pas mis en place de système de rémunération sous forme de parts du FIA (application du principe de proportionnalité).

#### **La politique d'applique donc aux rémunérations numéraires suivantes :**

- **La part fixe** des rémunérations des collaborateurs salariés concernés.
- **La partie variable** de la rémunération des collaborateurs salariés concernés.

## PRINCIPES

### a. Sur le plan quantitatif

Ces règles sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations variables totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par la FINANCIERE DE L'ARC sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêt entre la FINANCIERE DE L'ARC et les porteurs du FIA géré.

**Principe n° 1 :** La partie fixe de la rémunération représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versées décorrélée de la performance des FIA gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de leur poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. **La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs.**

**Principe n°2 :** La partie variable de la rémunération est, quant à elle, indexé sur le résultat de la Société de Gestion.

**Principe n°3 :** La pratique de bonus garanti est interdite de façon à rendre possible des ajustements négatifs éventuels en cas de mauvaise performance collective. Le cas échéant, si la FINANCIERE DE L'ARC envisageait l'attribution d'un bonus garanti, cette rémunération variable spécifique ne concernerait que les nouveaux arrivants et serait limitée dans le temps (un an maximum).

**Principe n° 4 :** La partie variable de la rémunération est différée dès lors qu'elle sera supérieure à 30% de la rémunération fixe ou à 100 000€. Dans ce cas, 40% de la rémunération variable sera versée de façon échelonnée.

L'année où une contre-performance est constatée, il est prévu que la part de rémunération différée susceptible d'être versée aux salariés concernés soit substantiellement réduite ou ne soit pas versée.

**Principe n°5 :** Il est interdit aux collaborateurs concernés de recourir à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilité qui limiteraient la portée des dispositions d'alignement sur les risques contenues dans leur dispositif de rémunération.

### b. Sur le plan qualitatif

**Principe n°6 :** Une évaluation annuelle de tous les collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC est réalisée par le responsable hiérarchique direct.

**Principe n°7 :** La Direction de la Société de Gestion est indépendante dans l'attribution de bonus aux collaborateurs.

Enfin, en cas de délégation de gestion financière octroyée à une Société de Gestion tierce, FINANCIERE DE L'ARC veillera à ce que tout délégataire dispose des conditions équivalentes en matière de rémunération de ses collaborateurs. Il n'est pas envisagé de faire appel à un délégataire pour la gestion financière des portefeuilles. Le cas échéant, FINANCIERE DE L'ARC sollicitera l'AMF à cet égard.

## APPLICATION, MISE A JOUR ET CONTROLE

La FINANCIERE DE L'ARC n'a pas mis en place de Comité spécifique de rémunération en charge de veiller à l'application de la politique de rémunération et d'en revoir périodiquement les principes généraux (principe de proportionnalité).

Cette surveillance est effectuée périodiquement par la Direction à l'occasion du Comité de Direction, ad minima annuellement ou en tant que de besoin.

Le contrôle interne s'assure annuellement que les règles mises en place au sein de FINANCIERE DE L'ARC et exposées dans la procédure, sont respectées.

## REMUNERATION 2015

Sur l'exercice 2015, revenus et rémunérations se composent comme suit :

- CA du FIA : 180 285,53 €
- Coûts de fonctionnement (Valorisateur, CAC, Fonction dépositaire...) : 47%
- les membres de la Direction ; 8%
- le gérant du FIA, « ARC CP » : 40%
- l'assistant gérant du FIA, « ARC CP » : 5%
- le contrôleur des risques : 5%

## INFORMATIONS FINANCIERES

### BILAN ACTIF

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>1 017 434,52</b>	<b>968 703,77</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>1 017 434,52</b>	<b>968 703,77</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 017 434,52	968 703,77
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>2 580,65</b>	<b>1 583,87</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>2 580,65</b>	<b>1 583,87</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 083,14</b>	<b>56 776,23</b>
<b>Liquidités</b>	<b>4 083,14</b>	<b>56 776,23</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 024 098,31</b>	<b>1 027 063,87</b>

## BILAN PASSIF

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>1 029 610,60</b>	<b>844 824,95</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Report à nouveau (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>-13 439,13</b>	<b>151 380,82</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>4 926,56</b>	<b>23 475,63</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 021 098,03</b>	<b>1 019 681,40</b>
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	<b>3 000,28</b>	<b>7 382,47</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres</b>	<b>3 000,28</b>	<b>7 382,47</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 024 098,31</b>	<b>1 027 063,87</b>

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	317 077,32	2 461 323,75
Produits sur titres de créances	50 883,69	111 144,12
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>367 961,01</b>	<b>2 572 467,87</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>367 961,01</b>	<b>2 572 467,87</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	178 561,20	257 756,29
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>189 399,81</b>	<b>2 314 711,58</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-184 473,25	-2 291 235,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>4 926,56</b>	<b>23 475,63</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Comme indiqué dans la note de présentation de l'ANC, la terminologie et la répartition de la rubrique OPC à l'actif du bilan ont été modifiées comme suit et peuvent être détaillées de la manière suivante :

- La sous-rubrique « OPCVM et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalent d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».
- La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01.

Les données de l'exercice précédent n'ont pas été retraitées, et sont identiques à celles qui ont été certifiées par le Commissaire aux Comptes lors de l'exercice (N-1).

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

### COMPTABILISATION DES REVENUS

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### COMPTABILISATION DES ENTREES ET SORTIES EN PORTEFEUILLE

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

### AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

L'OPC a opté pour :

- le mode capitalisation pour les revenus.
- le mode capitalisation pour les plus-values ou moins-values nettes réalisées.

### FRAIS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum) : Parts C

Assiette : Actif net hors FIA et OPC (à l'exception du compte banque) : 0,50%TTC maximum

Assiette : Actif investi en FIA et OPC : 0,15%TTC maximum

Frais de gestion indirects (sur OPC) : **(Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC) :**

Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPC investisseur : 0,90% TTC maximum.

Commissions de souscription et de rachat indirectes : 0%.

L'assiette de calcul des frais de gestion est retraitée de l'investissement éventuel des fonds Financière de l'Arc.

Commission de sur-performance : Néant : Parts C ;

Rétrocessions de commissions perçues par l'OPC : La politique de comptabilisation de ces rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion. Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion.

Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion



financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## FRAIS DE TRANSACTION

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement perçues par le Dépositaire (prélèvement sur chaque transaction) :

- Obligations, droits : 65,78 € TTC maximum
- Futures : 2,392 € TTC maximum / Lot
- Options : 0,4784% TTC maximum de la prime – Minimum 11,96 € TTC

Commissions de mouvement perçues par d'autres prestataires : néant

## METHODES DE VALORISATION

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation sud-américaines :	Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

### **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

### **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

### **Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

### **Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non-cotées :** Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
  - A leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
  - La différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
  - Exception : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.
- Valeur de marché retenue :

**BTF/BTAN :**

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

**Autres TCN :**

*a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :*

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

*b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :*

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

**Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents.

Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes :

Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines :

Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes :

Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines :

Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

**Opérations d'échange (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice au prix de marché est réalisée par l'application d'un modèle mathématique probabiliste et communément utilisé pour ces produits. La technique sous-jacente est réalisée par simulation de Monte-Carlo.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

**Contrats de change à terme**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

**METHODE D'EVALUATION DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.

- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

<b>DESCRIPTION DES GARANTIES RECUES OU DONNEES</b>
----------------------------------------------------

Néant
-------

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>1 019 681,40</b>	<b>9 545 074,17</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	159 095 750,66	90 469 752,12
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-159 202 679,89	-99 294 140,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	232 222,20	226 748,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-303 511,26	-2 199 589,91
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-7 046,73	-20 574,27
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 718,16	-22 299,71
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>61,58</i>	<i>2 779,74</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 779,74</i>	<i>25 079,45</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	189 399,81	2 314 711,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>1 021 098,03</b>	<b>1 019 681,40</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres de créances</b>		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 083,14	0,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise 2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s) Devise(s)</b>	<b>%</b>
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>31/12/2015</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>31/12/2015</b>
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2015</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>0,00</b>
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>



## TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/12/2015	31/12/2014
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	4 926,56	23 475,63
<b>Total</b>	<b>4 926,56</b>	<b>23 475,63</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	4 926,56	23 475,63
<b>Total</b>	<b>4 926,56</b>	<b>23 475,63</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes</b>	<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	
	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 439,13	151 380,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-13 439,13</b>	<b>151 380,82</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-13 439,13	151 380,82
<b>Total</b>	<b>-13 439,13</b>	<b>151 380,82</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire		

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES QUATRE DERNIERS EXERCICES**

	<b>13/09/2011 *</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>ACTIF NET</b>					
en EUR	150 100 000,00	100 196 199,97	9 545 074,17	1 019 681,40	1 021 098,03
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	1 501,000	990,011	94,011	10,011	10,011
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Parts C EUR	100 000,00	101 207,16	101 531,46	101 856,10	101 997,60
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Crédit d'impôt unitaire</b>					
en EUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1)</b>					
en EUR	0,00	3 332,57	1 174,03	17 466,43	-850,32

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

(\*) Date de création de l'OPC

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	<b>En quantité</b>	<b>En montant</b>
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	1 562,0000	159 095 750,66
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-1 562,0000	-159 202 679,89
Solde net des Souscriptions Rachats	0,00	-106 929,23
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	10,0110	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	<b>31/12/2015</b>
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	<b>0,22</b>
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	<b>180 936,14</b>
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	<b>0,00</b>
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	<b>0,00</b>
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	<b>2 374,94</b>

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/12/2015
Créances	Frais de gestion rétrocedés	2 580,65
<b>Total des créances</b>		<b>2 580,65</b>
Dettes	Frais de gestion	3 000,28
<b>Total des dettes</b>		<b>3 000,28</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-419,63</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>1 017 434,52</b>	<b>99,64</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	1 017 434,52	99,64
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>2 580,65</b>	<b>0,25</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-3 000,28</b>	<b>-0,29</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>4 083,14</b>	<b>0,40</b>
DISPONIBILITES	4 083,14	0,40
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>1 021 098,03</b>	<b>100,00</b>



## PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>1 017 434,52</b>	<b>99,64</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>1 017 434,52</b>	<b>99,64</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 017 434,52</b>	<b>99,64</b>
FR0000009987 UNION + SI.3DEC	EUR	1,33	254 415,41	24,92
FR0007064134 OCTYS TRESORERIE FCP 2DEC	EUR	1 580	255 138,40	24,98
FR0011092402 OCTO TRESO CREDIT FCP	EUR	246	254 902,74	24,96
FR0011683762 HUGAU MONETER.I FCP 3DEC REGRP	EUR	21	252 977,97	24,78

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**  
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*